



## PROCES - VERBAL DE MESURAGE

L'an mil neuf cent nonante-quatre, le 14 octobre.

Nous soussignés, **Eric Vose**,  
et **Baudouin De Neuter**,

Géomètres-Experts Immobiliers, faisant élection de domicile au siège de la S.A. DE ASSOCIES dont les bureaux sont établis à 1300 Wavre, Chaussée de Louvain n° 334 bte admis et assermentés en cette qualité près le Tribunal de Première Instance séant respective et Bruxelles,

agissant à la requête de la S.A. SIMAK, dont les bureaux sont établis à 1170 Bruxelles La Hulpe n° 187,

déclarons avoir procédé au mesurage et à la délimitation d'une parcelle de terrain comprise d'un lotissement non périmé où elle porte le n° : lot 9 (partie); 1ère parcelle; et reprise sous la numérotation générale du lotissement et sise sous la

**Commune de Chaumont-Gistoux**

**1° DIVISION**

**à front de la rue du Gros Médart**  
où elle développe une façade de 14,42 m,

**cadastrée ou l'ayant été sous la Section B**  
**partie du n° 288<sup>f4</sup>**

Laquelle parcelle de terrain figurée sous liseré jaune au plan ci-contre, avec ses tenants et nous avons trouvé contenir en superficie :

**4 A 52 CA**

**QUATRE ARES CINQUANTE DEUX CENTIARES**

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal de mesurage, à la date que dessus, j que de droit.

**E. Vose**

**B. De Neuter**

N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre in En ce qui concerne les alignements et prescriptions urbanistiques, il y a lieu de s règlements émanant et à émaner des autorités compétentes.  
Les bornes seront placées dès que les travaux d'équipements seront terminés.

# Commune de CHAUMONT-GISTOUX

1 ère Division

Section B, partie du n° 288<sup>f4</sup>

Echelle : 1/250

De Neuter & Associés  
s.a.

Géomètres - Experts Immobiliers  
Urbanistes - Auteurs de Projets

Chée de Louvain 334 - bte 2  
B 1300 Wavre

Tél. 010/24.19.03 - Fax 010/24.20.70

JTER &  
galement  
à Dinant

ussée de

la zone I  
8 dans la

itissants,

valoir ce

f.  
érer aux

